



SEANCE DU 7 MARS 2019

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} Mars 2019

Nombre de membres : 221
Nombre de présents : 173
Nombre de votants : 196
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance :

L'an deux mille dix-neuf, le **Judi 7 Mars**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaients présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, PILARD André suppléant ASSELINE Yves, BALDACCIO Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, BRECY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine (à partir de 18h20), DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h20), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDARD Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, PROD'HOMME Sylvie suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à son départ à 20h12), JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LACOUR Sylvain suppléant de LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, PATRICE Olivier suppléant de LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert,

LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARIVAUX Isabelle, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal, ROUSVOAL Camille, ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h35), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

ARLIX Jean à JOURDAIN Patrick, BELHOMME Jérôme à REBOURS Sébastien, CAPELLE Jacques à VIGER Jacques, CAUVIN Bernard à MARIVAUX Isabelle, DENIAUX Johan à BURNOUF Elisabeth, FEUARDANT Marc à ROUSSEAU Roger, FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle, GODIN Guylaine à CATHERINE Christian, GROULT André à CASTELEIN Christèle, HAMELIN Jean à MARTIN Yvonne, HUET Catherine à BOURDON Cyril, JOUAUX Joël à PINABEL Alain, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne à DUFOUR Luc, LEBONNOIS Marie-Françoise à VIVIER Nicolas, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam, LERECULEY Daniel à LOUISET Michel, LERENDU Patrick à DRUEZ Yveline, LETERRIER Richard à LEONARD Christine, MAGHE Jean-Michel à BROQUAIRE Guy, PEYPE Gaëlle à ROUSVOAL Camille, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BAUDRY Jean-Marc, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CUNY Daniel, DUCOURET Chantal, FALAIZE Marie-Hélène, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, LAUNOY Claudie, LEBRUMAN Pascal, LEGOUPIL Jean-Claude, LEPETIT Jean, MATELOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, THEVENY Marianne, VARENNE Valérie.

Délibération n° DEL2019_022

OBJET : Adhésion au groupement d'intérêt public biodiversité et développement durable et désignation des représentants

Exposé

Une présentation de cette organisation a été faite par la région le 29 juin 2018. La région propose aux collectivités d'adhérer au GIP, soit comme membre du GIP, soit comme partenaire associé.

1) Devenir membre du GIP : Les membres fondateurs s'engagent à :

- contribuer aux charges et au fonctionnement du GIP ;
- mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre du GIP ;
- respecter la charte d'engagement du GIP, approuvée par le conseil d'administration.

Le membre doit nécessairement répondre aux conditions suivantes :

- son activité doit être compatible avec l'objet du groupement ;
- elle doit mener ou avoir pour projet de mener des actions concrètes en matière de biodiversité et/ou de développement durable sur le territoire de la Normandie.

2) Devenir partenaire associé du GIP : Des personnes morales publiques ou privés dont l'objet statutaire et l'action en Normandie correspondent à l'objet du GIP, peuvent demander à être partenaire associé du GIP. Les personnes morales disposant de ce statut doivent s'engager à respecter la charte d'engagement du GIP, approuvée par le conseil d'administration.

Les partenaires associés sont invités à participer, avec les membres fondateurs, aux différentes activités du GIP, notamment aux journées, commissions et groupes de travail à vocation consultative. Par ailleurs, l'agglomération Le Cotentin siègerait au sein du collège « collectivités, groupements de collectivités, PNR et établissements publics locaux » et pourrait se faire élire à l'une des instances suivantes :

- au conseil thématique en charge de l'ARB ;
- au conseil thématique en charge de l'ARDD ;
- au conseil d'administration, pour une durée de 2 ans.

L'agglomération est déjà adhérente à l'IRDD pour un montant de 150 €.

La communauté de l'agglomération havraise et la métropole Rouen Normandie vont adhérer en tant que membre du GIP. Caen la mer n'a pas encore statué. La question se pose d'être présent en tant que membre du GIP parmi les 4 grandes agglomérations de Normandie.

La Région propose d'adhérer au groupement d'intérêt public soit :

- comme membre du GIP, pour un montant de 5 000 € annuel pour les intercommunalités de moins de 200 000 habitants ;
- comme partenaire associé du GIP pour un montant de 150 € annuel.

La commission environnement du 6 décembre 2018 a donné un avis favorable et le bureau communautaire du 7 décembre 2018 a retenu l'adhésion comme membre du GIP, pour un montant de 5 000 € annuel ;

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 172 - Contre : 7 - Abstentions : 20) pour :

- **Adhérer** au groupement d'intérêt public biodiversité et développement durable comme membre du GIP, pour un montant de 5 000 € annuel,
 - **Désigner** deux représentants, Monsieur Philippe BAUDIN en tant que titulaire et Monsieur Edouard MABIRE en tant que suppléant,
 - **Dire que** les crédits afférents seront inscrits au BP 2019,
 - **Autoriser** le président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer tous les actes relatifs à l'application de la présente délibération.
-
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
 - **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

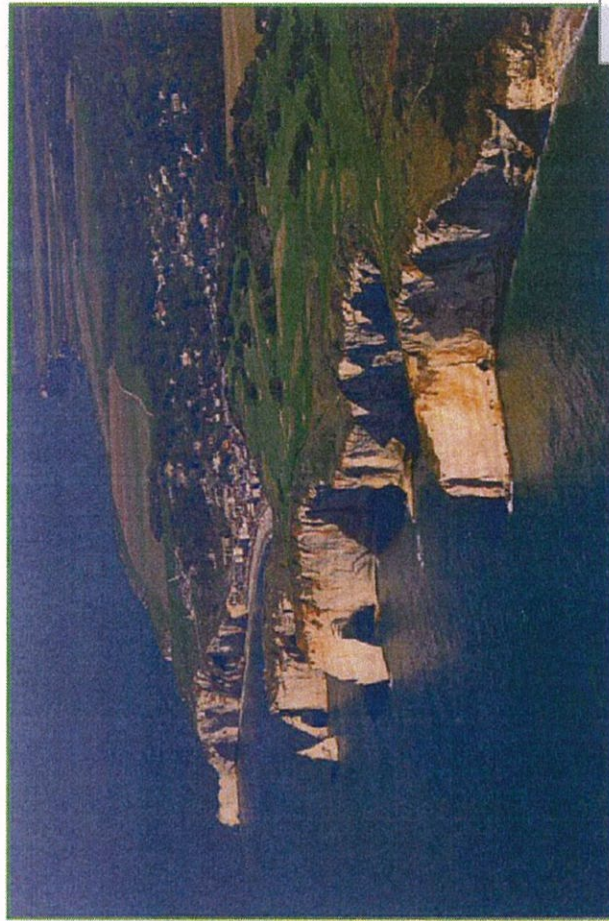
LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



PROJET DE CRÉATION D'UN GIP



AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
AGENCE RÉGIONALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présentation synthétique à destination des structures intéressées
devenir membres ou curieuses de découvrir cette nouvelle struc

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 18/03/2019

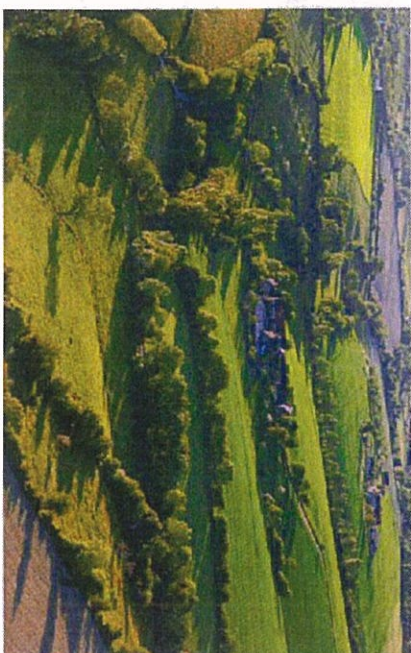
ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

PROJET DE CRÉATION D'UN GIP

AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a créé l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et donné l'opportunité aux Régions de créer, avec celle-ci, des Agences régionales de la biodiversité (article L. 131-8 du Code de l'environnement).

Des 2016, la Région Normandie a exprimé son souhait de créer une telle Agence. En partenariat avec l'AFB et l'Etat, elle a engagé la réflexion sur ce projet en associant les cinq Départements et les deux Agences de l'eau concernées par son territoire, et en concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux intéressés.



ADHÉRER AU GIP

Devenir partenaire associé du GIP

Des personnes morales publiques ou privées dont l'objet statutaire et l'action en Normandie correspondent à l'objet du GIP, peuvent demander à être **partenaire associé du GIP**.

Pour cela, elles doivent en exprimer la demande motivée par écrit en indiquant leur intérêt pour les missions particulières sur lesquelles elle souhaiterait davantage participer et notamment en précisant son intérêt pour participer aux activités du GIP au titre de la préservation de la biodiversité ou au titre du développement durable ou au titre des deux thématiques.

Les demandes sont étudiées par le Conseil d'administration qui décide d'accorder ou non le statut de « partenaire associé » au GIP.

Les personnes morales disposant de ce statut doivent s'engager à respecter la charte d'engagement du GIP, approuvée par le Conseil d'administration.

Les partenaires associés sont invités à participer, avec les membres fondateurs, aux différentes activités du GIP, notamment aux Journées, commissions et groupes de travail à vocation consultative.

Chaque partenaire associé désigne son représentant au titre de sa procédure propre. Il s'engage à informer le GIP de tout changement de son représentant par courrier écrit adressé au Président.

Afin d'identifier des représentants des partenaires associés pour participer au conseil d'administration et aux conseils thématiques, chacun des partenaires associés est rattaché à l'un des cinq collèges électifs suivants :

1. Collectivités, groupements de collectivités, PNR et établissements publics locaux.
2. Etablissements de recherche, de formation ou d'enseignement supérieur.
3. Autres établissements publics de l'Etat
4. Associations des domaines de l'environnement et du développement durable
5. Organisations professionnelles et autres acteurs de droit privés.

Chaque collège de partenaires associés vote séparément pour désigner :

- trois représentants de ce collège au conseil thématique en charge de l'ARB, chaque partenaire associé rattaché au collège et ayant signalé son intérêt pour la biodiversité, dispose d'une voix,
- quatre représentants de ce collège au conseil thématique en charge de l'ARDD, chaque partenaire associé rattaché au collège et ayant signalé son intérêt pour le développement durable, dispose d'une voix.
- un représentant de ce collège au conseil d'administration, choisi parmi les 7 représentants aux conseils thématiques, chaque partenaire associé rattaché au collège, disposant d'une voix.

Ces représentants sont élus au sein du Conseil d'Administration pour une durée de 2 ans (et immédiatement rééligibles).

La contribution financière qui vous sera demandée sera de 150€.

Si vous êtes intéressé pour devenir partenaire associé du GIP, contactez la Région :

deedd@normandie.fr

ADHÉRER AU GIP

Devenir membre du GIP

Les membres fondateurs s'engagent à :

- contribuer aux charges et au fonctionnement du GIP,
 - mettre en œuvre les décisions prises dans le cadre du GIP,
 - respecter la charte d'engagement du GIP, approuvée par le Conseil d'administration.
- Ils doivent signer la convention constitutive du GIP et contribuer financièrement.

Pour demander à être membre fondateur, une personne morale de droit public ou de droit privé doit en exprimer la demande par écrit en indiquant son intérêt pour les missions particulières sur lesquelles elle souhaiterait davantage participer et notamment en précisant son intérêt pour participer aux activités du GIP au titre de la préservation de la biodiversité ou au titre du développement durable ou au titre des deux thématiques.

Elle doit nécessairement répondre aux conditions suivantes :

- son activité doit être compatible avec l'objet du Groupement ;
- elle doit mener ou avoir pour projet de mener des actions concrètes en matière de biodiversité et/ou de développement durable sur le territoire de la Normandie.

Delibération n° DE 2019_022

Par ailleurs, deux associations travaillent en Normandie sur le développement durable :

- L'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (ARE Normandie) basée à Rouen,
- L'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) co-fondé par l'Université de Caen Normandie et la Région Normandie et basé à Caen.

La Région Normandie a donc souhaité favoriser le regroupement de ces deux associations et les rassembler au sein d'une seule structure avec l'Agence Régionale de Biodiversité, au vu de l'intérêt et de la complémentarité entre les sujets.

L'ONU a adopté fin 2015 l'Agenda 2030 pour le développement durable, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 années à venir. Cet agenda 2030 est constitué de 17 objectifs de développement durable, parmi lesquels la protection de la faune et de la flore terrestres, et la protection de la faune et de la flore aquatiques. La Normandie souhaite activement contribuer à l'agenda 2030 et aux objectifs du développement durable, de façon globale et notamment sur les objectifs relatifs à la biodiversité.

Les activités de chacune des deux agences se complètent et présentent des intérêts directs pour celles de l'autre agence : mutualiser des moyens, démultiplier la capacité de diffusion des résultats, entrer en contact avec des publics différents, croiser les thématiques, les approches, les expériences... Si les deux agences sont pilotées de manière distincte, le partage en commun au sein du GIP permet donc à chacune d'elle d'améliorer les conditions d'exercice de ses missions.

La proposition consiste donc à créer un GIP, porteur des deux agences.

Le GIP (et ses deux agences) répond aux principes et exigences suivants :

- apporter une réelle plus-value, pour les missions qu'il exerce, au profit de la biodiversité et du développement durable de leur bonne prise en compte sur le territoire, et des politiques publiques spécifiques développées par les partenaires publics ;
- répondre aux enjeux du territoire, en prenant en compte l'existant et non en se substituant aux acteurs en place (partenaires publics, gestionnaires, associations...), tout en s'assurant de la cohérence des moyens mobilisés au vu de ces enjeux ;
- assurer une complémentarité et une lisibilité des actions mises en œuvre entre la Région, les services de l'Etat, les Départements, les Agences de l'Eau et les autres opérateurs ;
- être un lien, un lieu de rencontre partenarial pour ces acteurs, en favorisant les transversalités ;
- jouer un rôle de facilitation et de mobilisation des acteurs pour accélérer et multiplier les initiatives concrètes en faveur de la biodiversité et du développement durable,
- anticiper et faciliter la prise en compte des enjeux à venir par les acteurs du territoire et être capable de porter des moyens et compétences techniques spécifiques mutualisés ;
- dimensionner de manière raisonnable ses moyens, tout en affichant une vraie ambition pour le territoire normand.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

Chaque membre désigne respectivement ses représentants au titre de sa procédure propre. Il s'engage à informer le Groupement de tout changement de son représentant par courrier écrit adressé au Président.

Tous êtes intéressés pour devenir membre du GIP, contactez la Région : deedd@normandie.fr

La contribution financière qui vous sera demandée sera de :

- 10 000€ pour les collectivités et groupement de collectivités de plus de 200 000 habitants
- 5 000€ pour toutes les autres collectivités

Date limitée pour faire part officiellement de votre candidature pour être

membre : 15/10/2018

(par courrier, auprès de la Région Normandie, DEEDD, Abbaye aux Dames,

Place Reine Mathilde, 14000, Caen)

AGENCE RÉGIONALE LA BIODIVERSITÉ

en Normandie concerne :

ensemble des espèces et milieux terrestres, aquatiques continentaux et marins;
 la biodiversité « remarquable » que la biodiversité « ordinaire ».

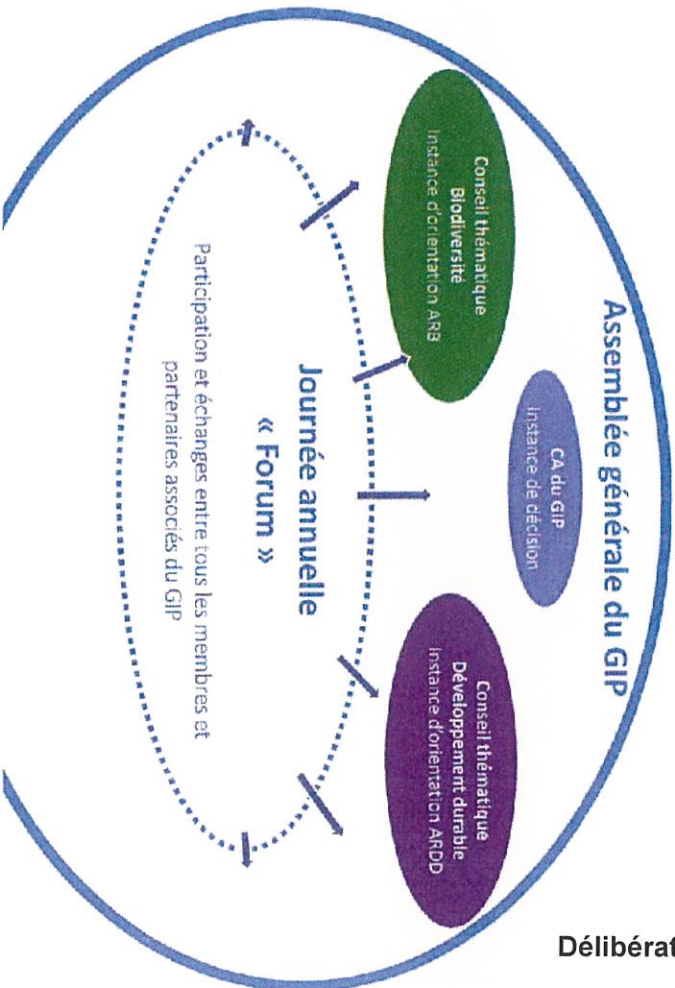
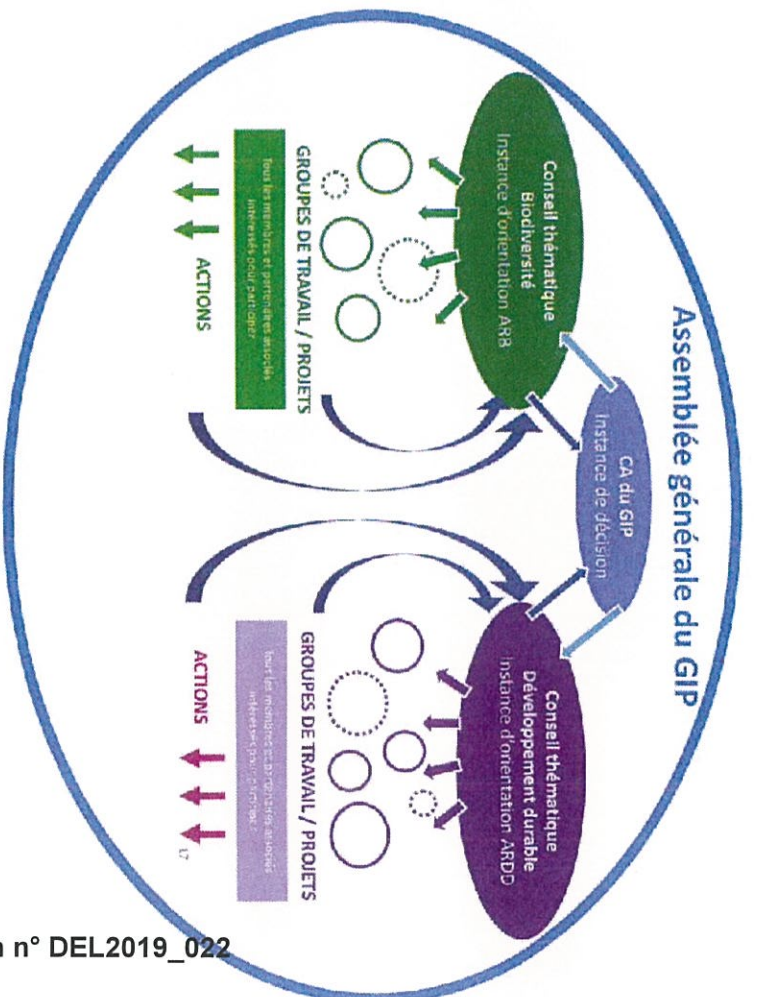
à vocation à s'adresser à tous les Normands : l'ensemble de la population, les acteurs économiques de tout secteur, les élus et les techniciens des collectivités, établissements et services de l'état, les bénévoles et les professionnels de la préservation de la biodiversité, antiques...



L'Agence Régionale de la Biodiversité mènera les missions suivantes :

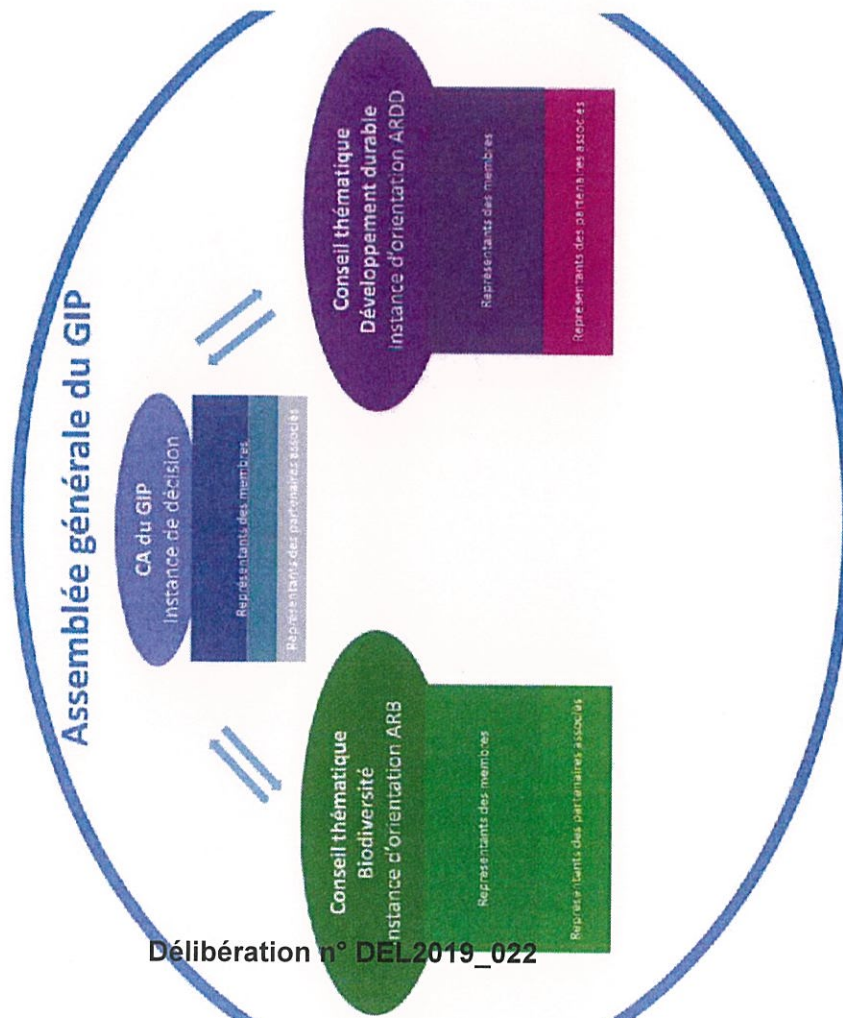
L'LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

1. Mutualiser les données de biodiversité à l'échelle régionale et notamment : développer et gérer les outils communs nécessaires à cette mutualisation et suivre l'état des connaissances sur la biodiversité)
2. Choisir et suivre les indicateurs régionaux
3. Contribuer au développement de la connaissance sur la biodiversité régionale (actions à développer à partir de financements « sur projet » uniquement)
4. Animer le réseau des acteurs de la connaissance de la biodiversité en Normandie
5. Diffuser et valoriser les connaissances



LE GIP ET LES DEUX AGENCES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

L'intérêt du GIP est régional et son territoire d'intervention couvre l'ensemble de la Normandie
Le GIP est situé à Caen et à Rouen, son siège étant fixé au Pôle Régional des Savoirs au 115 boulevard de l'Europe à Rouen.



Délibération n° DEL2019_022

II // LA PRESERVATION ET LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

1. Animer un « comité stratégique régional » regroupant l'Etat, l'AFB, la Région, les 5 Départements et les deux Agences de l'eau

Favoriser la mise en cohérence régionale des actions pour la préservation et la gestion de la biodiversité

2. Contribuer à la concertation et à la définition partagée des priorités stratégiques régionales et notamment :
 - la concertation pour l'élaboration de la SRB,
 - l'articulation entre les stratégies à différentes échelles, sur différentes thématiques.
3. Favoriser la mise en cohérence des interventions financières
4. Assurer la coordination entre les programmes d'intérêt régional

Animation de réseaux d'acteurs

5. Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels en Normandie
6. Animer un réseau de collectivités locales engagées en faveur de la biodiversité

Accompagnement des politiques publiques et privées en faveur de la biodiversité

7. Favoriser la mobilisation des collectivités locales sur la Trame verte et bleue et notamment la mise en relation avec les acteurs susceptibles de les aider à l'élaboration de leurs politiques et la coordination des différents accompagnements existants
8. Favoriser la mobilisation des entreprises et acteurs économiques régionaux pour participer à des projets en faveur de la biodiversité et notamment la mise en relation avec les acteurs susceptibles de les aider à l'élaboration de leurs politiques en faveur de la biodiversité
9. Faciliter le montage de projets partenariaux d'intérêt régional et supra régional
10. Porter des projets ou programmes d'actions régionaux prioritaires (durant leur phase d'incubation/démarrage)

III // LA COMMUNICATION, LA SENSIBILISATION, ET LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITÉ

1. Concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision en matière de préservation de la biodiversité
2. Capitaliser les expériences régionales de préservation, de restauration et de gestion de la biodiversité
3. Mener des actions régionales de communication pour valoriser la biodiversité normande et les actions menées pour sa préservation
4. Développer des outils de communication et pédagogiques pour sensibiliser à la préservation de la biodiversité (en travaillant en complémentarité avec les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable)
5. Offrir un accès optimisé à l'information et aux ressources régionales sur la biodiversité (en particulier au format numérique)
6. Contribuer à renforcer la formation des acteurs normands à la biodiversité par un apport en ingénierie de formation.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

RENCE RÉGIONALE DÉVELOPPEMENT DURABLE

laboratoire d'idées de l'innovation durable en Normandie, accompagne les acteurs souhaitant s'engager dans la transition économique, écologique, climatique et sociale. Le laboratoire s'appuie sur le savoir issu de l'enseignement supérieur et de la recherche et des acteurs normands. L'engagement, encourage l'expérimentation et le déploiement des pratiques durables auprès des publics normands.

Ses publics sont les acteurs du changement en Normandie : élus, techniciens de collectivités, décideurs et agents des services de l'Etat, entrepreneurs dont les agriculteurs, chercheurs, associés (membres bénévoles et salariés), étudiants et enseignants.

Disposant de compétences variées et d'un lien fort avec l'enseignement supérieur et la recherche, l'Agence Régionale de Développement Durable mènera les missions suivantes :

I / ENCOURAGER L'INNOVATION TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES TRAVAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE (EN LIEN AVEC LES AXES THEMATIQUES)

1. Identifier, valoriser et favoriser ancrage,
2. Accompagner les projets communs entre chercheurs, étudiants et acteurs du territoire,
3. Mobiliser et recenser les données et connaissances nécessaires à la réalisation d'argumentaires validés scientifiquement sur chacun des pôles thématiques.

II / IDENTIFIER, CONNAITRE, EVALUER (LES RETOURS D'EXPERIENCES ET LES QUESTIONNEMENTS DES ACTEURS)

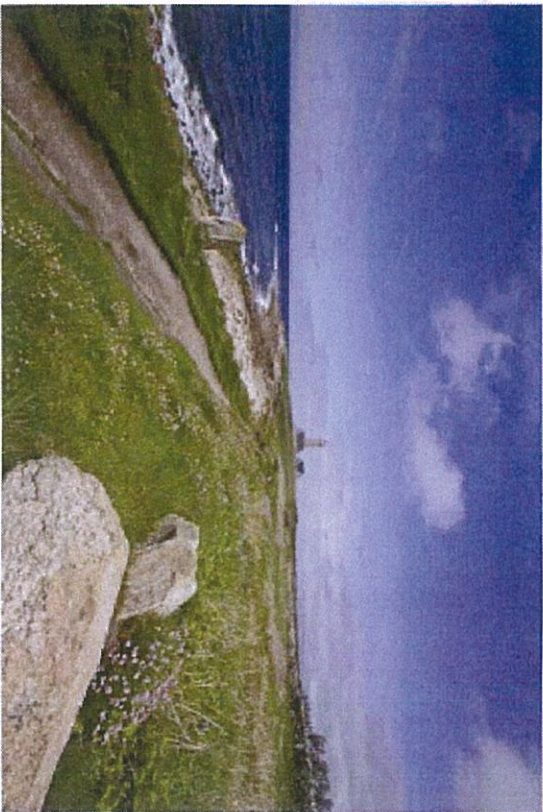
1. Identifier et mettre à disposition la connaissance existante et les outils d'aide à la décision,
2. Identifier les acteurs du changement sur les territoires et leurs besoins,
3. Identifier les initiatives et projets DD exemplaires,
4. Identifier, construire et suivre les indicateurs pertinents du DD en Normandie et les territorialiser.

III / PRODUIRE, TRANSMETTRE, VALORISER

1. Diffuser des argumentaires validés scientifiquement dédiés aux décideurs et acteurs du changement pour qu'ils s'approprient les enjeux et qu'ils sachent en parler,
2. Produire et diffuser des supports d'information, de communication et de sensibilisation ciblés,
3. Valoriser les initiatives,
4. Accompagner les acteurs dans la création d'outils pour faire adhérer les publics aux stratégies mises en œuvre.

IV / ACCOMPAGNER, COORDONNER, ANIMER

1. Contribuer à la concertation à la définition partagée des priorités stratégiques régionales,
2. Créer, coordonner, animer et participer aux réseaux d'acteurs
3. Accompagner techniquement les porteurs de projet.



Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 12/03/2019

ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

Réunion d'information et d'échanges

Agence régionale de la biodiversité

et

Agence régionale du développement durable

Vendredi 29 juin 2018 à Rouen



RÉGION
NORMANDIE

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
NORMANDIE

Démarche engagée

Eté 2016 : Loi biodiversité

Automne 2016 : Initiation du projet d'ARB en Normandie

Printemps 2017 : Concertation autour du projet d'ARB

Automne 2017 : Discussion/choix du pilotage du projet d'ARB,
sur les missions, structure et gouvernance
Initiation du projet d'ARDD

Printemps 2018 : Travaux sur projet d'ARDD
et rapprochement des deux démarches

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le

SLO

ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

Démarche engagée

Les partenaires du pilotage



Normandie Université

Démarche engagée

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

Guidée par les principes suivants :

Faire participer toute structure qui mène des actions concrètes ou a des projets en faveur de la biodiversité et/ou du développement en Normandie

Les nouvelles structures mises en place doivent :

- répondre aux enjeux du territoire en prenant en compte l'existant,
- apporter **une réelle plus-value** par rapport à ce qui se fait déjà en Normandie,
- assurer **complémentarité** et **lisibilité** aux actions mises en oeuvre par chacun,
- jouer un rôle de **facilitation/mobilisation** afin de multiplier les initiatives concrètes,
- être un lieu de rencontre pour l'ensemble des acteurs, de concertation et de participation, favorisant les transversalités et l'émergence de projets partenariaux.

La proposition :

1 GIP porteur des deux Agences

Missions de l'ARB

3 grands domaines d'activité :

CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE

1. Mutualiser les données de biodiversité à l'échelle régionale
2. Choisir et suivre les indicateurs régionaux
3. Contribuer au développement de la connaissance sur la biodiversité régio.
4. Animer le réseau des acteurs de la connaissance de la biodiversité
5. Diffuser et valoriser les connaissances

Missions de l'ARB

3 grands domaines d'activité :

CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE

PRESERVATION ET RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

1. Animer un « comité stratégique régional »

Favoriser la mise en cohérence régionale des actions pour la préservation et la gestion de la biodiversité

2. Contribuer à la concertation et à la définition partagée des priorités stratégiques régionales
3. Favoriser la mise en cohérence des interventions financières
4. Assurer la coordination entre les programmes d'intérêt régional

Missions de l'ARB

3 grands domaines d'activité :

CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE

PRESERVATION ET RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

Animation de réseaux d'acteurs

5. Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels en Normandie
6. Animer un réseau de collectivités locales engagées en faveur de la biodiversité.

Accompagnement des politiques publiques et privées

7. Favoriser la mobilisation des collectivités locales sur la Trame verte et bleue
8. Favoriser la mobilisation des entreprises et acteurs économiques régionaux pour participer à des projets en faveur de la biodiversité
9. Faciliter le montage de projets partenariaux d'intérêt régional et supra régional
10. Porter des projets ou programmes d'actions régionaux prioritaires dans leur phase d'incubation/démarrage

Missions de l'ARB

3 grands domaines d'activité :

CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE

PRESERVATION ET RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

COMMUNICATION, SENSIBILISATION, VALORISATION DE LA BIODIVERSITE

1. Concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision
2. Capitaliser les expériences régionales de préservation/restauration/gestion de la biodiversité
3. Mener des actions régionales de communication pour valoriser la biodiversité normande et les actions menées pour sa préservation
4. Développer des outils de communication et pédagogiques
5. Offrir un accès optimisé à l'information et aux ressources régionales
6. Contribuer à renforcer la formation des acteurs normands à la biodiversité

Missions de l'ARDD

Laboratoire d'idées de l'innovation durable en Normandie

- Accompagner les acteurs normands souhaitant s'engager dans la transition
- Faciliter la compréhension des enjeux du développement durable et la transmission des connaissances.
- Susciter l'engagement, encourager l'expérimentation et le déploiement des pratiques durables

En s'appuyant sur les savoirs issus de :

- l'enseignement supérieur et la recherche
- Les acteurs du territoire

Missions de l'ARDD

4 axes d'intervention :

ENCOURAGER L'INNOVATION TERRITORIALE EN S'APPUYANT SUR LES TRAVAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

1. Identifier, valoriser et favoriser ancrage de l'enseignement supérieur et de la recherche
2. Accompagner les projets communs entre chercheurs, étudiants et acteurs du territoire
3. Mobiliser et recenser les données et connaissances pour réaliser des argumentaires sur chacun des pôles thématiques

Missions de l'ARDD

4 axes d'intervention :

ENCOURAGER L'INNOVATION TERRITORIALE

IDENTIFIER, CONNAÎTRE, ÉVALUER

(LE RÉSEAU D'ACTEURS ET LES ACTIONS QU'ILS PORTENT – FAVORISER LA COOPÉRATION)

1. Identifier et mettre à disposition la connaissance existante et les outils d'aide à la décision
2. Identifier les acteurs du changement sur les territoires et leurs besoins
3. Identifier les initiatives et projets DD exemplaires
4. Identifier, suivre et produire les indicateurs pertinents du DD en Normandie et les territorialiser

Missions de l'ARDD

4 axes d'intervention :

ENCOURAGER L'INNOVATION TERRITORIALE

IDENTIFIER, CONNAÎTRE, ÉVALUER

**PRODUIRE, TRANSMETTRE, VALORISER (LES CONNAISSANCES ET
EXPÉRIENCES RECENSÉES)**

1. Faciliter l'appropriation des enjeux liés au DD (pôles thématiques) pour les décideurs et acteurs du changement
2. Inciter les décideurs et acteurs locaux à s'engager dans une politique / des actions de DD (passer à l'action)

Missions de l'ARDD

4 axes d'intervention :

ENCOURAGER L'INNOVATION TERRITORIALE

IDENTIFIER, CONNAÎTRE, ÉVALUER

PRODUIRE, TRANSMETTRE, VALORISER

ACCOMPAGNER, COORDONNER, ANIMER

(POUR RENDRE LE DD OPÉRATIONNEL)

1. Contribuer à la concertation, à la définition partagée des priorités stratégiques régionales
2. Créer, coordonner, animer et participer aux réseaux d'acteurs
3. Accompagner techniquement les porteurs de projet

L'implication de tous

Mobiliser à l'ensemble des acteurs intéressés par la biodiversité et le développement durable en Normandie et permettre à tous de participer :

- Région, départements, collectivités locales et leurs groupements, établissements publics locaux
- Etat, ses agences et établissements publics nationaux
- Universités, établissements de recherche, d'enseignement supérieur et de formation
- Associations des domaines de l'environnement et du développement durable
- Gestionnaires d'espaces naturels
- Organisations professionnelles
- Fondations et autres acteurs privés...

L'implication de tous

Un GIP constitué à la fois par ses « **membres** »
et ses « **partenaires associés** ».

Les deux offrent une possibilité forte de s'investir dans les différentes instances et les activités de chacune des deux agences :

- groupes de travail ou instances consultatives,
- instances d'orientation des agences,
- instances décisionnaire du GIP (AG, CA),

(seuls les membres ont voix délibérative dans les instances décisionnaires).

Assemblée générale du GIP

CA du GIP

Instance de décision

Représentants des membres

Représentants des partenaires associés

Conseil thématique Biodiversité

Instance d'orientation ARB

Représentants des membres

Représentants des partenaires associés

Conseil thématique Développement durable

Instance d'orientation ARDD

Représentants des membres

Représentants des partenaires associés

Assemblée générale du GIP

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le
ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

CA du GIP
Instance de décision

Conseil thématique
Biodiversité
Instance d'orientation ARB

Conseil thématique
Développement durable
Instance d'orientation ARDD

GROUPES DE TRAVAIL / PROJETS

Tous les membres et partenaires associés
intéressés pour participer

ACTIONS

GROUPES DE TRAVAIL / PROJETS

Tous les membres et partenaires associés
intéressés pour participer

ACTIONS

Assemblée générale du GIP

CA du GIP

Instance de décision

Conseil thématique
Biodiversité

Instance d'orientation ARB

Conseil thématique
Développement durable
Instance d'orientation ARDD

Journée annuelle
« Forum »

Participation et échanges entre tous les membres
et partenaires associés du GIP

L'implication de tous

**Toute structure qui a un objet, des actions concrètes ou des projets
en faveur de la biodiversité et/ou du développement durable
sur le territoire de la Normandie**

Permettre au plus grand nombre de participer :

- Contribution statutaire obligatoire des membres (minimum 5 000 €/an)
- Contributions volontaires des partenaires associés (150 €/an)

Calendrier

Fin juillet : les projets de convention constitutive et de règlement intérieur seront disponibles dans les prochaines semaines.

N'hésitez pas, dès les prochaines semaines, à signaler votre intérêt pour participer, en tant que « Membre » ou « Partenaire associé ».

Avant le 15 octobre : tous les futurs membres devront se prononcer officiellement (valider principe d'adhésion, montant de contribution, représentant)

Avant la fin 2018 : Signature de la convention par les membres et sollicitation officielle de l'arrêté interministériel de création

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le



ID : 050-200067205-20190319-DEL2019_022-DE

Merci de votre attention

**Contact pour toute question / précision /
déclaration d'intention**

deedd@normandie.fr